



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Date de convocation :  
29 mars 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. BLIAUT à M. SALAK, M. BOUCHONNET à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, Mme FERNANDES à Mme FOURNIER et M. MATEU à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : Mme BUREAU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 034/2023 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

#### 7.5.2. Subventions attribution

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1er alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1er alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative et Sportive » du 21 mars 2023 sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2023, après examen de leurs dossiers,

1) Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité vote les subventions au titre de l'année 2023 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Accès au Droit du Cher	350,00 €		350,00 €
ACPG CATM TOE Locale des Veuves de Guerre Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Théâtre d'Opérations Extérieures	300,00 €		300,00 €
Amicale des Anciens de Mehun & Région	2 000,00 €		2 000,00 €
Amicale des Culottes Courtes	200,00 €		200,00 €
Association des Chorales Scolaires du secteur de Mehun sur Yèvre	110,00 €		110,00 €
Association des Jardins des Dorneux	500,00 €		500,00 €
	-		
Association des Sourds du Cher	100,00 €		100,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Association Nationale des Visiteurs de Prison	100,00 €		100,00 €
Association Sportive Collège Joliot Curie	902,40 €	640,00 €	1 542,40 €
Association Sportive des Charmilles	150,00 €		150,00 €
Basket Club Mehunois	5 000,00 €		5 000,00 €
Campus des Métiers et de l'Artisanat	50,00 €		50,00 €
Canoë Kayak Club Mehunois	1 500,00 €	-	3 000,00 €
	-	1 500,00 €	
Cercle Philatélique Mehunois	300,00 €		300,00 €
Cercle Pongiste Mehunois	3 500,00 €		3 500,00 €
Club Bouliste Mehunois	1 000,00 €		1 000,00 €
Comité des Œuvres Sociales du personnel communal	23 000,00 €		23 000,00 €
E.C.A.T.Y. - Education Canine et Agility des Terres d'Yèvre	650,00 €		650,00 €
Entraide Berruyère	1 500,00 €		1 500,00 €
Groupe Historique et Archéologique de Mehun-sur-Yèvre	1 500,00 €		1 500,00 €
Harmonie de Mehun-sur-Yèvre	2 200,00 €		2 200,00 €
Karaté Mehunois	900,00 €		900,00 €
La Prévention Routière	150,00 €		150,00 €
Les Peintres de la Forêt	150,00 €		150,00 €
Lions Club de Mehun	200,00 €		200,00 €
L'Yèvre de Mer Plongée	800,00 €	-	1 300,00 €
	-	500,00 €	
Maison Familiale Rurale de Sorigny	50,00 €		50,00 €
Mécanique Omnisports Mehunois	750,00 €		750,00 €
Médaillés Militaires 1142 <sup>ème</sup> section	250,00 €		250,00 €
Mehun Badminton	750,00 €		750,00 €
Mehun Solidarité	2 000,00 €		2 000,00 €
Modélisme Naval Mehunois	500,00 €		500,00 €
Moto Club Fleur de Lys	100,00 €		100,00 €
Musique Vivante à Mehun	1 500,00 €		1 500,00 €
Olympique Mehunois Football	3 500,00 €		3 500,00 €
Olympique Mehunois Handball	4 600,00 €		4 600,00 €
Olympique Portugais Mehunois	4 500,00 €		4 500,00 €
Pole And Dance Passion Mehun	150,00 €		150,00 €
Secours Catholique	450,00 €		450,00 €
Société de Chasse Mehunoise	500,00 €		500,00 €
Tennis Club Mehunois	2 500,00 €		2 500,00 €
UCM - Union Cycliste Mehunoise	2 000,00 €	-	3 500,00 €
	-	1 500,00 €	
Union Départementale des Délégués de l'Éducation Nationale section de Mehun	150,00 €		150,00 €
VMEH - Visite des Malades en Établissements Hospitaliers	150,00 €		150,00 €
VVF ATHLE Vierzon Vignoux Foëcy	1 200,00 €		1 200,00 €
Yoga et Arts	350,00 €		350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 062,40 €</b>	<b>4 140,00 €</b>	<b>77 202,40 €</b>

2) M. PATIN ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
A.A.P.M.A Le Gardon Mehunois - Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	850,00 €		850,00 €
Amicale de Somme	150,00 €		150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>

3) M. KOCH ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
ALMY Aide aux Leçons de Mehun-sur-Yèvre	200,00 €		200,00 €
Judo Club Mehunois	3 600,00 €		3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 800,00 €</b>		<b>3 800,00 €</b>

4) Mme FOURNIER ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Amicale Marcel Pagnol	850,00 €		850,00 €

5) Mme VAN DE WALLE pouvoir de Mme LEFEBVRE ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Club Danse Energie	-	-	300,00 €
	-	300,00 €	

6) M. KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme FOURNIER et M. SALAK ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Comité de Jumelage	3 500,00 €	-	3 500,00 €
	-	-	

7) Mme FOURNIER pouvoir de Mme FERNANDES ne prend part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Mehunoise Vigilante	2 200,00 €		2 200,00 €

8) M. JOLY, M. KOCH, Mme CLEMENT, M. GRANGETAS, M. DA ROCHA et M. SALAK ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition Subvention 2023	Proposition Subvention exceptionnelle 2023	Proposition Subvention globale 2023
Office Municipal des Sports	3 000,00 €		3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération prise et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12 / AVRIL / 2023